

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN**

Nombre de conseillers :

En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 10
Pour : 10
Contre :
Abstention :
Quorum : 6

Le cinq septembre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, maire, en séance ordinaire,

Présent : M. Matthieu CADOT, Mme Céline ROUIL, M. Éric BOUCLY, M. André MARCHAIS, M. Ronald VERNOUX, Mme Charlène GRIFFON, M. Denis GORRON, M. Freddy VINET, Mme Cécile MAIRAND

Absents : M. Luc DUCLOS (pouvoir M. Denis GORRON)°

Secrétaire de séance : M. André MARCHAIS

Convocation envoyée le 30 août 2024
Convocation affichée le 30 août 2024

Séance ouverte à 18H30

Télétransmission en préfecture le : 11/09/2024 sous le N° : 017-211703210-20240905-D2024_25_DE

Date de publication sur le site internet : 11/09/2024

Objet : Modification du tableau des effectifs (modification de la délibération 2023-28 du 7 septembre 2023).

Monsieur le Maire propose prolonger le poste à 30h de l'Adjoint Administratif Principal 2ème classe jusqu'à la fin du contrat de l'agent contractuel en poste actuellement. Le contrat initialement de 20h est prolongé à 30h jusqu'au 28 février 2025.

GRADE	Catégorie	TEMPS DE TRAVAIL	POURVU / NON POURVU
Rédacteur	B	20/35 ^{ème}	En disponibilité
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	24/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	35/35 ^{ème}	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	9.2/35 ^{ème}	Pourvu
Adjoint Technique	C	7/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	20/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	30/35 ^{ème}	Pourvu jusqu'au 28/02/2025
Adjoint Administratif	C	20/35 ^{ème}	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	20/35 ^{ème}	

Mairie de Saint-Crépin, 30 route de Tonnay-Boutonne, 17380 Saint-Crépin
Tél : 05.46.33.23.33, mail : mairie@saintcrepin.fr

AR Prefecture

017-211703210-20240905-D2024_25-DE
Reçu le 11/09/2024

Adjoint Administratif Principal 2eme classe	C	20/35 ^{ème}	
--	---	----------------------	--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** que le tableau des effectifs est modifié à compter du 1^{er} Octobre 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant avec l'agent contractuel occupant ce poste,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à assurer le suivi technique, financier et administratif de cette délibération

Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Crépin le 05/09/2024

Le secrétaire de séance,
M. André MARCHAIS

Le maire,
Matthieu CADOT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.